

Compte rendu de la séance du

jeudi 21 juillet 2016

Date de convocation 12/07/2016

Présents : Max GUIPAUD, Robert CINQ, Alain BRUYERE, Franck SANSUS, Cédric RUAULT, Frédéric BOYER, Mélinda LABEUCHE, Philippe PIETRAVALLE, Françoise GARRIGUES, Yvette CROUZET

Absents représentés :

Secrétaire(s) de la séance: Frédéric BOYER

Ordre du jour:

- Dissolution du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Dadou - Conditions de répartition de l'actif et du passif
- Vente de chemin rural
- Travaux : investissement 2016 demande de subventions
- Fête de Larmès
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Dissolution du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Dadou - Conditions de répartition de l'actif et du passif (DE 2016 044)

- Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier les articles L 5211-26 et L5212-33 relatifs à la dissolution d'un syndicat intercommunal,
- Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé en application de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi Notre),
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 mars 2016 adoptant le schéma département de coopération intercommunale du Tarn,
- Vu la délibération du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Dadou en date du 13 juin 2016, approuvant le principe de dissolution du syndicat au 31 décembre 2016,
- Vu la délibération du 18 mai 2016 de la commune de Puybegon validant la approuvant le Mars principe de dissolution du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Dadou,

Monsieur le Maire fait lecture de la proposition de répartition de l'actif et du passif basée sur la clé de répartition appliquée pour les cotisations communales, à savoir :

BRIATEXTE : 0.092

GRAULHET : 0.565

LABOUTARIE : 0.022

LOMBERS : 0.056

MONTDRAGON : 0.026

PUYBEGON : 0.015

REALMONT : 0.120

SAINT GAUZENS : 0.030

ST GENEST DE CONTEST : 0.019

ST JULIEN DU PUY : 0.015

ST LIEUX LAFENASSE : 0.017

VENES : 0.023

TOTAL : 1

Compte tenu de l'ensemble des éléments présentés, Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la dissolution de ce syndicat au 31 décembre 2016 et sur les modalités de liquidation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la dissolution du syndicat Intercommunal de la Vallée du Dadou auquel adhère la commune,
- accepte les conditions de liquidation proposées par le comité syndical,
- charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Cession de chemin rural (DE 2016 045)

Pour faire suite au dernier conseil municipal du 16 juin 2016, il convient de rappeler que certains chemins ruraux ou partie n'ont plus d'existence réelle sur le terrain et les propriétaires riverains se sont portés acquéreurs.

L'aliénation de ces chemins ruraux, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution.

Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

Il s'agit plus précisément de :

- chemin de Puybegon à RD 15 au Village section B en partie

En conséquence, après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin énuméré ci-dessus en application de l'article L 161-10-01 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations public et l'administration
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Demande de subvention pour l'installation de stores verticaux au préau de la salle de rencontres (DE 2016 046) et (DE 2016 047)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fermer le préau de la salle de rencontres avec des stores verticaux motorisés.

En effet, il rappelle que lors des manifestations (commémoration monuments aux morts, fête du village...) en cas de mauvais temps la capacité d'occupation maximale de la salle est vite atteinte.

Il rappelle également que le préau représente à lui seul quasiment la même capacité d'accueil que la grande salle intérieure, mais, qui malheureusement est inutilisable en cas de météo capricieuse.

Après réflexion, il ressort que l'installation de stores verticaux pourrait permettre l'utilisation de cet espace à moindre coût.

Après étude des devis, le coût total des travaux s'élève à 8 597 € HT (Entreprise SUQUET Lavour)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

Mandater le Maire pour :

- solliciter auprès du conseil départemental du Tarn une subvention dans le cadre du FDT
- solliciter auprès du Conseil Régional une subvention dans le cadre du FRI
- donner pouvoir au maire de passer tout acte nécessaire à l'octroi de la subvention.

Plan de financement de cette opération :

Subvention du FDT

Subvention de la Région au titre du FRI,

Emprunt,

Autofinancement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Demande de Fonds de Concours pour les travaux de menuiseries (DE 2016 048)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les volets des logements communaux sont en très mauvais état et se dégrade au point de se casser.

Il est URGENT de procéder au changement de ces derniers.

Il convient également de changer le volet et la fenêtre de la salle du conseil municipal qui sont en très mauvais état, joignent mal et laissent passer l'air.

Le coût total des travaux de menuiserie s'élève à :

- volet + fenêtre salle du conseil : 1 150.95 € HT (devis SARL ATHERMA)
- volets logements : 5 7956.15 € HT (devis SARL ATHERMA)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Mandater le Maire pour :
 - solliciter auprès de la communauté de communes Tarn et Dadou le fonds de concours
 - donner pouvoir au maire de passer tout acte nécessaire à l'octroi des subventions

Plan de financement de cette opération :

Subvention de Tarn et Dadou au titre du Fonds de Concours,
Autofinancement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Demande de fonds de concours pour les travaux de voiries (DE 2016 049)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander une aide au titre du fonds de concours pour financer des travaux de voiries.

Parmi les travaux prévus, il y a le chemin de randonnée, du busage, l'installation d'une poutre de rive...

Le coût total des travaux de voirie s'élève à : 13 590 € HT (Entreprise STPR)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Mandater le Maire pour :
 - solliciter auprès de la communauté de communes Tarn et Dadou le fonds de concours
 - donner pouvoir au maire de passer tout acte nécessaire à l'octroi des subventions

Plan de financement de cette opération :

Subvention de Tarn et Dadou au titre du Fonds de Concours,
Autofinancement.

Le Conseil Municipal approuve.

Fête de Larmès :

Les co-présidents de l'association culture et loisirs ont sollicité l'aide de la commune pour le branchement électrique lors de la fête de Larmès.

Le conseil municipal souhaite avoir plus de détails sur les options proposées par PUYBELEC.

Questions diverses :

- demande prêt de la salle de rencontres :

L'association gymnastique volontaire puybegonnaise demande la possibilité d'utiliser la salle de rencontres pour la mise en place d'un nouveau cours le jeudi soir pour faire du "piloxing".

Après débat du conseil, il ressort 3 abstentions pour la mise en place de cette activité.

- demande d'achat de parcelle :

La famille KROUK souhaite savoir si la commune serait prête à vendre la parcelle communale créant la liaison entre l'allée des chênes et l'impasse des mimosas mitoyenne à leur terrain.

Après délibération, la commune précise que la parcelle n'est pas à vendre. De plus, cette dernière est traversée par une canalisation d'eau ainsi que le réseau d'assainissement.

- jeux enfants :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'installer les jeux pour enfants achetés antérieurement sur la place de l'allée des chênes.

La séance est levée à 21h50.

NOM	FONCTION	SIGNATURE
GUIPAUD Max	Maire	
CINQ Robert	Adjoint Au Maire	
BRUYERE Alain	Adjoint Au Maire	
SANSUS Franck	Adjoint Au Maire	
RUAULT Cédric	Adjoint Au Maire	
RIVIERE Laurence	Conseillère Municipale	Absente
CADAUX Chantal	Conseillère Municipale	Absente
BOYER Frédéric	Conseiller Municipal	
LABEUCHE Mélinda	Conseillère Municipale	
LOUBET Cédric	Conseiller Municipal	Excusé
GRIFFEL Thierry	Conseiller Municipal	Absent
PIETRAVALLE Philippe	Conseiller Municipal	
GARRIGUES Françoise	Conseillère Municipale	
SICARD Éric	Conseiller Municipal	Excusé
CROUZET Yvette	Conseillère Municipale	